

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 2

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 10 Février 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Rapport 2016 sur la situation interne et territoriale du Département des Bouches du Rhône en matière de développement durable

**Direction Générale Adjointe des Projets transversaux
11581**

PRESENTATION

1 – Contexte règlementaire

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) porte obligation aux collectivités (Région, Département, Communes) et Etablissements Publics intercommunaux (EPCI) de plus de 50 000 habitants de produire un rapport de situation en matière de développement durable annuel et de le présenter à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

2 – Objet du rapport

Le rapport complet, présenté en pièce jointe, a donc pour objet de montrer les implications des différentes directions de la collectivité en matière de Développement Durable s'appuyant sur la démarche d'Agenda 21 de la collectivité

En effet, en parallèle de cette obligation réglementaire, le Département des Bouches du Rhône s'est lancé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21, qui traduit de manière opérationnelle la politique du Conseil Départemental en matière de Développement Durable.

Véritable outil méthodologique, l'Agenda 21 a vocation à mettre en cohérence les différentes politiques menées par la collectivité selon 5 finalités :

- Produire et consommer responsable
- Préserver la biodiversité, des milieux et des ressources
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Faciliter l'épanouissement de tous les êtres humains
- Lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Basé sur le principe de l'amélioration continue, le 3^{ème} plan d'action « Agenda21 » a été voté en octobre 2016 comprenant 60 actions pour une Provence durable.

Ce rapport a donc pour objectif :

- D'une part de satisfaire aux obligations réglementaires en présentant la situation interne et territoriale des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable.
- D'autre part de montrer les implications du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans ce domaine en s'appuyant sur la démarche d'Agenda 21 de la collectivité

3 – Consistance du rapport

Le rapport 2016 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable du Département se structure en deux parties :

- **Partie A : La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable**
 - Les leviers d'actions du département en 2016 pour le développement durable
 - Quelques chiffres clés - indicateurs territoriaux de développement durable
 - Le plan d'action 2016-2018 de l'agenda 21 départemental

- **Partie B : La dynamique d'intégration du développement durable au sein de la collectivité**
 - Les modalités de pilotage et de gouvernance interne
 - L'animation du dispositif
 - La dynamique d'amélioration continue
 - Les modalités de participation des usagers

4 – Conclusion

- Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'Agenda21 et au Développement Durable, je vous serais obligée :
 - de bien vouloir prendre acte du rapport 2016 sur la situation en matière de développement durable du département des Bouches-du-Rhône, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL